Projet d'autoconsommation collective sur le territoire CCMP 19 octobre 2023







UN CIRCUIT COURT DE L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE



1-L'AUTOCONSOMMATION

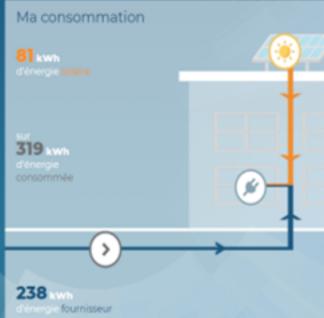








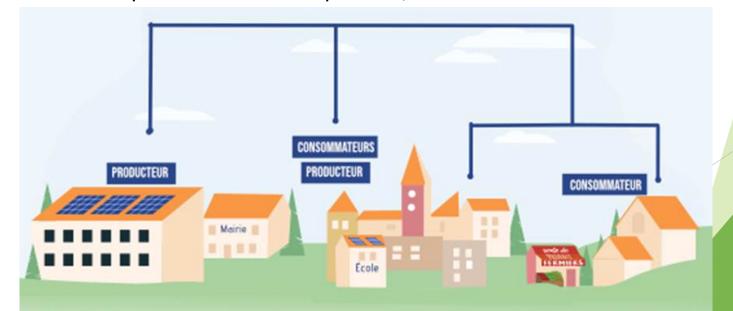




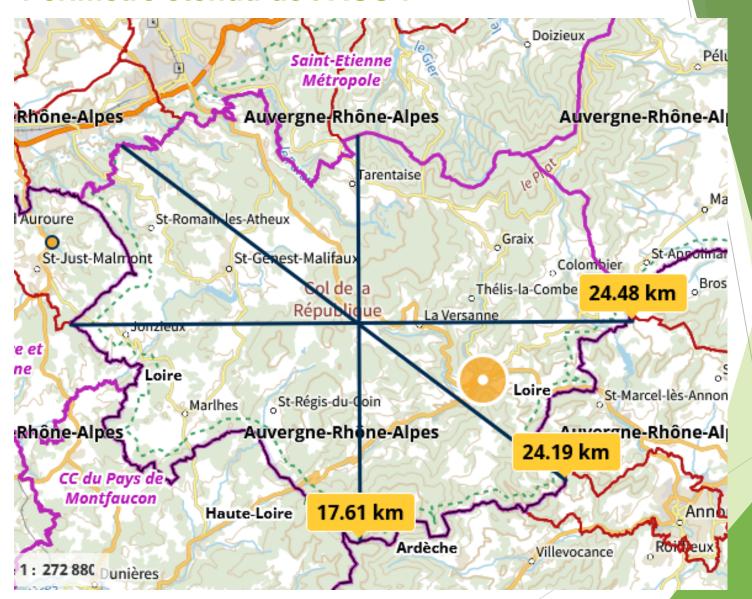
2- Auto Consommation Collective : ACC UN CIRCUIT COURT DE L'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE

Fourniture directe et très locale d'électricité entre un ou des consommateurs et un ou des producteurs réunis au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO)

- Distance possible de 2km (20km en milieu rural) entre Producteur/Consommateur
- Raccordement au réseau public de distribution
- Production totale inférieure à 3 MW (toutes filières confondues)
- Compteurs communicants
- Vente du surplus non consommé possible, avec tarif d'achat.



Périmètre étendu de l'ACC:





La Personne Morale Organisatrice (PMO):

- Entité juridique qui réunit tous les participants de l'opération d'ACC
- Elle signe la convention d'autoconsommation avec ENEDIS et lui fournit la clé de répartition
- Une société « Centrales Villageoises » peut jouer le rôle de PMO à condition de le prévoir dans ses statuts

Pour les consommateurs et la transition énergétique :



Avantages

Fourniture locale d'électricité sans avoir besoin d'installer des panneaux sur son toit

Stabilité du coût de l'énergie sur le long terme

Participer aux choix qui concernent cette énergie (dont son prix)

Incitation à réfléchir à sa consommation énergétique et aux leviers pour la réduire / l'adapter aux périodes de production

Inconvénients

Multiplication des contrats et factures pour l'achat d'électricité

Limites

L'ACC permet généralement de couvrir seulement une petite partie de la facture d'électricité

Pour les producteurs et la dynamique citoyenne locale:



Avantages

Vente de la production à un meilleur tarif qu'en vente totale

Incitation à utiliser tout le potentiel disponible en toiture

Aller plus loin dans la coopération entre acteurs du territoire

Inconvénients

Lourdeur administrative à la Risque de désengagement mise en place du projet et durant l'exploitation

Limites

des consommateurs

Chronologie d'un projet d'ACC:



1. Définir le périmètre (règle des 2 km) et les consommateurs et producteurs qui seraient concernés par l'opération. 3. Recueillir le maximum de données sur les consommations (courbes de charge à activer auprès du fournisseur, factures, etc.) 5. Définir les contrats à mettre en place 7. Réaliser les travaux et finaliser les contrats

















2. Engager une animation locale si nécessaire pour expliquer le projet et faire adhérer les participants 4. Réaliser une étude de faisabilité, comparer des scenarios (différentes puissances de production, clés de répartition)

6. Mettre en place la PMO et se rapprocher du Gestionnaire de Réseau pour élaborer la convention 8. Assurer le suivi de la facturation et la gestion de la PMO

ÉNERGIES COMMUNES

renouvelables

Source: AURA-EE

Exemples d'ACC:

SAS SerenyCalas (13)

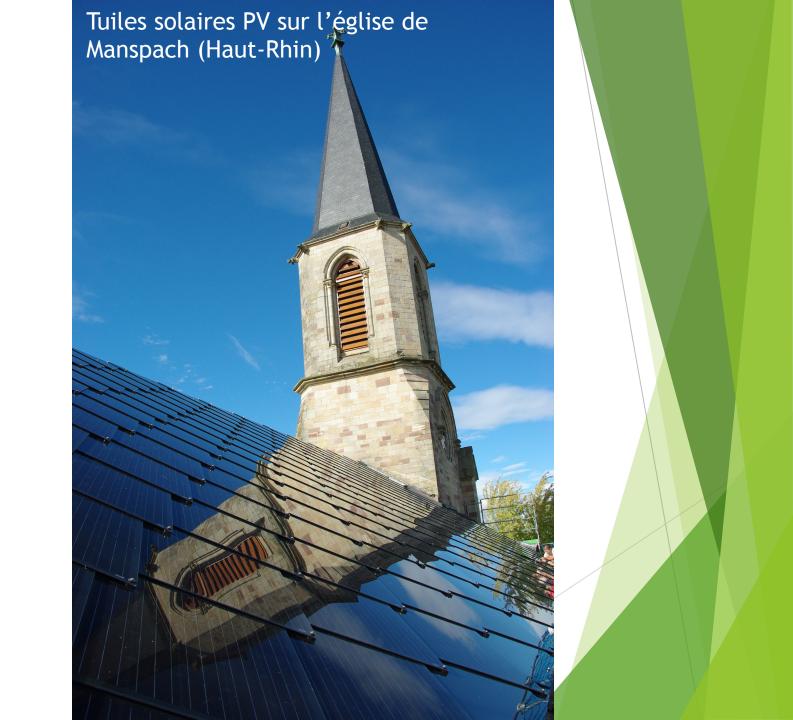














Et maintenant sur les Monts du Pilat ?



contact:

psala@cc-montsdupilat.fr





contact:

cvmp@centralesvillageoises.fr

